

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECISION N°2023-07-10

ARTICLE 1^{ER} :

Un marché est passé avec le groupement CORVISIER / MCR dont le mandataire est la SAS CORVISIER domiciliée 4, rue du Stade 19300 MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE (SIRET N°320 955 222 000 23) relatif au renouvellement des réseaux d'assainissement et des réseaux AEP du Bourg – Programme 2022 pour un montant de :

- 1 325 586.00 € HT soit 1 590 703.20€ TTC en tranche ferme
- 131 442.00 € HT soit 157 730.40 € TTC pour la tranche optionnelle (non encore engagée).

Meymac, le 17 Juillet 2023

Le Maire de Meymac,


Philippe BRUGÈRE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20230717-2023-07-10-AR
Date de télétransmission : 19/07/2023
Date de réception préfecture : 19/07/2023